



Agence St Jean Des Vignes - 64 rue Saint Jean Des Vignes 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03 85 46 63 09 - autoecole.chalon@gmail.com
SIRET : 842 557 340 000 10 - Agrément : E1807100100
Agence La Motte - 28 rue de la Motte 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03 85 91 15 08 - autoecolechalonlamotte@outlook.com
SIRET : 842 557 340 000 36 - Agrément : E2307100030
Agence Chagny - 6 rue de la Boutière 71150 CHAGNY
03 85 91 29 26 - autoecolechagny@outlook.com
SIRET : 842 557 340 000 28 - Agrément : E1807100110

Formation au permis B AAC Conduite Accompagnée sans code en BVA « BVA AAC Mini »

[BVA=Boîte Vitesses Automatiques]

Forfait « Mini » pour ceux qui ont déjà le code : 1090 € ttc

Possibilité de paiement en 4x sans frais

Evaluation préalable offerte

- À effectuer avant tout début de formation et signature de contrat de formation

Démarche administrative

- Demande de fabrication de votre titre de permis de conduire via ANTS offerte

Documents pédagogiques

- Livret et fiche de suivi numériques (accès 24h/24 à votre progression)
 - Incluant votre planning en ligne (pour ne pas oublier vos rendez-vous)
- Livret de vérifications intérieures/extérieures et premiers secours
- Guide de l'accompagnateur
- Disques autocollants AAC et A offerts

Formation Pratique (Dispensée sur VW Golf 8 sauf bureau La Motte VW Polo 6)

- Leçons vérifications intérieures/extérieures et premiers secours en salle avec enseignant 1h / semaine
- 3h de leçons de conduite sur simulateur offertes
- 13h de leçons de conduite en voiture en boîte automatique
- 1h révision des vérifications intérieures/extérieures et premiers secours en voiture
- Rendez-vous préalable à la conduite accompagnée :
 - 2h en voiture avec l'élève, un enseignant et au moins un accompagnateur
 - Délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et documents à remettre à votre assurance

Prestations Complémentaires :

Durant votre phase de conduite accompagnée :

Rendez-vous pédagogique (1 heure conduite et 2h salle par rendez-vous) : 100 € ttc le rdv
2 rdvs pédagogiques obligatoires dans le cadre de la conduite accompagnée
[1^{er} rdv pédagogique vers 6 mois et 1500 kms, le 2nd vers 1 an et 3000 kms]

Leçon de conduite supplémentaire : 55 € ttc

Réservation et accompagnement examen conduite : 55 € ttc

Prise ephoto pour fabrication permis : 10 € ttc

Tous nos forfaits intègrent les frais de gestion suivi élève

**Merci de nous fournir votre N°NEPH et votre résultat à l'examen de code
pour l'inscription dans notre établissement**

PIECES A FOURNIR AU MOMENT DE LA DEMANDE DE FABRICATION PERMIS

1 photocopie de la carte d'identité recto-verso

➢ en cours de validité si faite lorsque vous étiez mineur sinon périmée de moins de 5 ans

1 photocopie de votre permis AM (ancien BSR) si vous l'avez obtenu

**SARL Auto-Ecole Saint Jean Des Vignes - Forfait Sans Formation Code Conduite Accompagnée
Permis BVA AAC « Mini » - Tarifs en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025**

2 enveloppes format A5 et 6 timbres au tarif normal en vigueur

1 photocopie du certificat de la journée d'appel à la défense (si vous avez au moins 17 ans ½) ou la convocation si vous l'avez reçue

1 photocopie de l'attestation de recensement (si vous avez au moins 16 ans)

1 photocopie de l'ASSR niveau 1 et 2 (si perdue(s), vous remplirez un justificatif sur l'honneur que notre établissement vous fournira)

1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, internet) ou dernier avis d'imposition

Si hébergé(e) chez une tierce personne ou les Parents :

1 lettre signée certifiant que le demandeur réside chez l'hébergeant ou le parent nommé (nom et prénom) sur le justificatif de domicile

1 photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant ou du parent nommé (nom et prénom) sur le justificatif de domicile en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou la photocopie du passeport en cours de validité

➤ Si l'élève n'a pas le même nom que son représentant légal, extrait du livret de famille page parents et enfant(s)

Les leçons de conduite se déroulent du Lundi au Vendredi 8h à 20h et le Samedi de 8h à 18h

HORAIRES OUVERTURES BUREAUX		
Jour	Bureaux de Chalon-Sur-Saône	Bureau de Chagny
Lundi	14h-19h	Fermé
Mardi	10h-12h / 14h-19h	14h-18h
Mercredi	9h-12h / 14h-19h	14h-19h
Jeudi	14h-19h	14h-19h
Vendredi	10h-12h / 14h-19h	14h-19h
Samedi	9h-12h	9h-12h

Leçons de vérifications véhicule et premiers secours en salle dispensées au bureau
St Jean Des Vignes Chalon-sur-Saône les mercredis de 17h à 18h